

Le président ouvre la séance.

Secrétaires de séance : Monsieur JENDOUBI et Monsieur FOGEL

1 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2010

Le Président met au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2010.

Madame MIDOHOUNGBÉ : « Monsieur le Maire, Messieurs et Mesdames les élus, afin de ne pas entraver le travail du secrétariat d'une part, et retarder ainsi la transmission du procès verbal aux élus, je l'ai signé en me réservant le droit d'intervenir devant vous. En effet, vous avez refusé que figure l'intervention que j'ai faite au dernier Conseil municipal du 25 juin dernier pour la raison que je n'ai pas transmis le texte et que le sujet abordé ne concernait pas l'ordre du jour. Depuis des mois maintenant, les débats du Conseil sont enregistrés et je ne pensais pas qu'une intervention de 4 ou 5 phrases devait faire l'objet d'une transmission écrite. Celle-ci concernait le point 9 de l'ordre du jour qui fixait les tarifs des participations des différentes tranches de revenus aux activités de loisirs des enfants. J'ai alors mentionné que des propositions étaient faites chaque année pour différentes prises en charge en direction des enfants comme les centres de loisirs, les centres sportifs, les centres de vacances ce qui est tout à fait normal. Mais, une catégorie de la population, déjà en détresse, se retrouve systématiquement ignoré, oublié. Je parle des handicapés en général, grands et petits. Ils sont oubliés de tous, bon nombre d'entre eux non pas la possibilité d'accéder à l'école faute de structures adaptées et même les loisirs, les activités sportives ne leurs sont pas ouvertes. Cette population n'a aucune possibilité de participer en groupe, même restreint, à des activités municipales de loisirs ou sportives parce que rien n'a été pensé pour eux. Je demandais ensuite s'il y avait une réflexion à ce sujet donc, je ne pense pas avoir été hors sujet. »

Monsieur le Maire : « Je ne répondrai pas sur le fond ce soir pas plus que je n'ai eu à répondre sur le fond la dernière fois. Si vous déniez vous conformez au règlement intérieur de notre Conseil municipal dans lequel il est écrit et vous l'avez approuvé à l'unanimité dans une délibération au mois de mai 2008, l'article 3 de ce règlement dit : « Le texte des déclarations, discours ou autres interventions rédigés à l'avance et lus en séance, doit être remis aux secrétaires, à la fin de la séance, pour l'insertion au compte-rendu. ». Il n'est absolument pas fait mention dans ce règlement intérieur de l'enregistrement des débats, qui est venu après, et puisque vous dites vouloir faciliter la tâche de tout le monde, lorsque deux mois après nous n'avons toujours pas le texte, vous ne facilitez pas la tâche de l'administration et celle des élus qui se désignent comme secrétaires de séance. Il y a des règles, un règlement intérieur, je vous invite juste à vous y conformer. Si ce soir vous me remettez votre texte, je pourrais en prendre connaissance et vous apportez tous les

éléments de réponse. Pour autant, j'ai déjà eu l'occasion de dire devant notre Conseil que contrairement à ce qui pouvait se faire précédemment, nous accueillons aujourd'hui dans notre ville, dans les centres de loisirs, des enfants en situation d'handicap. Nous sommes en train de désigner des animateurs référents qui vont recevoir des formations spécifiques pour les encadrer et les insérer parmi leurs petits camarades. De la même manière, notre ville a déjà aménagé toutes les écoles en accessibilité handicapés et nous avons à la rentrée passée acheté une rampe spécifique pour faciliter l'accès à la cantine d'un enfant. Nous nous sommes engagés dans des actions en terme d'accessibilité ou de mobilité. »

Sous réserve des modifications ci-dessus, le procès-verbal de la séance du 25 juin 2010 du Conseil a été approuvé à l'unanimité.

2 – DÉCISIONS PRISES SUR DÉLÉGATION

A – Délibérations prises par la Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne

- Bureau communautaire du 17 juin 2010 :

DB 2010-11 : Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 2009-28 ayant pour objet les travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées rue Aristide Briand à Chennevières-sur-Marne et autorisation donnée au Président pour le signer

- Conseil communautaire du 17 juin 2010 :

DC 2010-56 : Rapport d'activité 2009 de la Délégation de Service Public Parc relais de Boissy-Saint-Léger

DC 2010-57 : Rapport d'activité 2009 de la Délégation de Service Public Parc relais de Sucy-en-Brie

DC 2010-58 : Remboursement à la ville du Plessis-Trévisé des sommes engagées pour soutenir l'acquisition de 7 logements avec le dispositif Pass foncier

DC 2010-59 : Attribution d'une participation financière au titre de la surcharge foncière pour la construction de 47 logements sociaux à Noiseau

DC 2010-60 : Désignation d'un représentant de la Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne pour siéger au sein de la Commission Locale de l'Eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Marne confluence »

- DC 2010-61 :** Rapport d'activité du service de l'assainissement pour l'exercice 2009
- DC 2010-62 :** Rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la ville du Plessis-Trévisé effectué par la société Véolia Eau
- DC 2010-63 :** Rapport d'activité pour l'élimination des déchets « exercice 2009 »
- DC 2010-64 :** Approbation de l'avenant n° 2 à la convention constitutive de groupement de commandes conclue entre la Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne et la commune de Boissy-Saint-Léger et autorisation donnée au Président pour le signer
- DC 2010-65 :** Approbation de l'avenant n° 1 à la convention constitutive de groupement de commandes conclue entre la Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne et la commune de La Queue-en-Brie et autorisation donnée au Président pour le signer
- DC 2010-66 :** Approbation de l'avenant n° 1 à la convention constitutive de groupement de commandes conclue entre la Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne et la commune de Noiseau et autorisation donnée au Président pour le signer
- DC 2010-67 :** Approbation de l'avenant n° 1 à la convention constitutive de groupement de commandes conclue entre la Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne et la commune d'Ormesson-sur-Marne et autorisation donnée au Président pour le signer
- DC 2010-68 :** Approbation de l'avenant n° 1 à la convention constitutive de groupement de commandes conclue entre la Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne et la commune du Plessis-Trévisé et autorisation donnée au Président pour le signer
- DC 2010-69 :** Approbation de l'avenant n° 1 à la convention constitutive de groupement de commandes conclue entre la Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne et la commune de Sucy-en-Brie et autorisation donnée au Président pour le signer
- DC 2010-70 :** Convention partenariale avec le STIF et les entreprises de transport exploitant le réseau SITUS

DC 2010-71 : Demande au STIF en vue de la délégation de compétence pour l'organisation de dessertes locales. Navettes « marché de Sucy-en-Brie »

DC 2010-72 : Demande au STIF en vue de la délégation de compétence pour l'organisation de dessertes locales. Navettes « port autonome »

DC 2010-73 : Convention avec le STIF pour l'exploitation de la gare routière de Boissy-Saint-Léger

• Bureau communautaire du 1^{er} juillet 2010 :

DB 2010-12 : Autorisation donnée au Président pour la signature du marché 2010-01 ayant pour objet la deuxième tranche des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la ZAC de la pépinière à Noiseau

DB 2010-13 : Autorisation donnée au Président pour la signature du marché 2010-02 ayant pour objet les travaux d'extension du réseau des eaux usées, avenue de la Maréchale, avenue Bertrand et avenue Champion au Plessis-Trévisé

DB 2010-14 : Autorisation donnée au Président pour signer le marché 2010-18 ayant pour objet la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Parc relais de Boissy-Saint-Léger

DB 2010-15 : Autorisation donnée au Président pour la signature du marché 2010-23 ayant pour objet les travaux d'aménagement de l'avenue du Maine et de la rue d'Alsace à La Queue-en-Brie

• Conseil communautaire du 1^{er} juillet 2010 :

DC 2010-74 : Second arrêt du Programme Local de l'Habitat

DC 2010-75 : Vente du terrain situé dans la ZAC « Portes de Sucy-en-Brie II » cadastré section AZ 488 au profit de la SEM Haut Val-de-Marne Développement

DC 2010-76 : Attribution d'une subvention au collège des médecins du Val-de-Marne et autorisation donnée au Président pour signer la convention afférente pour l'année 2010

DC 2010-77 : Attribution d'une participation financière au titre de la surcharge foncière pour la construction de 21 logements sociaux à Boissy-Saint-Léger

DC 2010-78 : Modification du tableau des effectifs

DC 2010-79 : Vœu d'urgence pour la desserte systématique de la gare de Sucy-Bonneuil et la gare de Boissy-Saint-Léger depuis Paris par tous les trains de la ligne RER A branche sud-est

- Bureau communautaire du 23 septembre 2010 :

DB 2010-16 : Avis sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Queue-en-Brie

B – Décisions prises sur délégation de signature

| MANIFESTATION / OBJET CONTRAT | DATE(E) / DURÉE | NOM DU PRESTATAIRE | MONTANT |
|---|---|---|---|
| Education loisirs <i>Animation</i> | 17 février au 29 juin 2010 | Association Action Pieds Poings | 2 460,00 € TTC |
| Education loisirs <i>Promotion et développement du tir à l'arc</i> | 20 avril, 8 juillet et 13 juillet 2010 | Comité départemental du tir à l'arc du Val-de- Marne | 447,00 € |
| Education loisirs <i>Baby foot humain</i> | 29 mai 2010 | Animations Loisirs France | 478,40 € TTC |
| Education loisirs <i>Prestations stand up</i> | 5 juin 2010 | Association Ouais Ouais Style | 500,00 € |
| Education loisirs <i>Activité pédagogique</i> | Juillet 2010 | Association Antenne Ligue pour la Protection des Oiseaux Ile de France | 165,00 € |
| Education loisirs <i>Projections en plein air</i> | 8 juillet, 20 juillet et 14 août | SAS Ciné Matériel Paris | 7 753,68 € TTC |
| Education loisirs <i>Spectacle « Alice au pays des merveilles »</i> | 22 juillet 2010 | Association Spectacles pour enfants Berlingot | Moins de 100 enfants 450 € Plus de 100 enfants 4,50 € par enfant suppl. |
| Culturel Évènementiel <i>Fête de quartier</i> | 18 septembre 2010 | Entreprise Pascal Mélody | 1 750,00 € TTC |

| | | | |
|--|-----------------------------|---|----------------|
| Culturel Évènementiel <i>Spectacle « Le Pays de Rien »</i> | 5 et 6 octobre 2010 | Compagnie Miel de lune | 4 800,00 € TTC |
| Culturel Évènementiel <i>Spectacle « L'Avare »</i> | 7 octobre 2010 | Comédie française | 1 150,00 € TTC |
| Culturel Évènementiel <i>Spectacle « Karim Kacel chante Reggiani »</i> | 16 octobre 2010 | Concerts parisiens | 3 763,40 € TTC |
| Culturel Évènementiel <i>Exposition « La guerre des crayons »</i> | Du 5 au 15 novembre 2010 | Société d'histoire et archéologie « Le Vieux Montmartre » | 358,80 € TTC |
| Culturel Évènementiel <i>Spectacle « Misérables »</i> | 26 novembre 2010 | Compagnie Philippe Person | 4 623,85 € TTC |
| Culturel Évènementiel <i>Spectacle « Mobylette et pastaga »</i> | 11 décembre 2010 | L'Évènement spectacle | 2 400,00 € TTC |
| Culturel Évènementiel <i>Spectacle « Eby et son petit chaperon rouge »</i> | 18 décembre 2010 | Compagnie du Théâtre Mordore | 2 902,72 € TTC |
| Culturel Évènementiel <i>Spectacle « L'âme orale de l'histoire »</i> | 14 janvier 2011 | Association Ma quête concept | 1 500 € TTC |
| Culturel Évènementiel <i>Spectacle « Histoire du Prince Pipo »</i> | 25 et 26 janvier 2011 | Association Ça vient de se poser | 3 600,00 € TTC |
| Culturel Évènementiel <i>Spectacle « Petites migrations »</i> | 27 et 28 avril 2011 | Le Théâtre de nuit | 4 357,26 € TTC |

| DÉCISION DU MAIRE | OBJET |
|----------------------|---|
| Urbanisme | Résiliation du contrat d'occupation précaire d'un logement communal à l'école primaire Jean Rostand |

3 – EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE

a) PROGRAMME AMÉNAGEMENT BOULEVARD DE LA GARE

Mes chers collègues, cet important projet comme notre ville n'en a plus connu depuis 20 ans, est en train de se concrétiser. Vous vous souvenez sans doute que RFF était propriétaire du Parc Relais du RER et d'une parcelle de terrain AD292 de 7232 m² sur le boulevard de la Gare.

Notre ville avait acquis la parcelle AD293 de 448 m² en 2007 et, avec la Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne, avait déclaré « zone d'intérêt économique » l'ensemble de l'assiette foncière pour y construire plusieurs milliers de m² de SHON de bureaux.

Le travail réalisé entre 2003 et 2007 par le ville et la Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne avec un important promoteur français pour construire cette zone d'activité n'a jamais pu aboutir et trouver preneur. Le promoteur a fini par céder ses droits à Nexity.

Dès l'arrivée de la nouvelle équipe municipale, notre ville a proposé au Conseil d'acquérir une seconde parcelle (SNCF) AD241 pour 987 m² afin de peser dans les négociations entre RFF Nexity et la Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne et engagé une réflexion sur l'ensemble.

L'échec du tout activités/bureaux, les besoins criant en logements diversifiés, pression de l'Etat sur la Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne et la ville pour qu'elles augmentent leur production de logement, notamment sociaux (Boissy-Saint-Léger en avait zéro sur la période de 5 ans du PLH refusé par l'Etat) nous ont amené à réorienter le projet d'aménagement et à l'équilibrer entre habitat et activités à 50/50 ce que notre POS permettait.

Mais, nous avons saisi d'autres opportunités correspondant à des besoins pour les boisséens et notre ville. Nous voulions contribuer à la requalification complète du parking dont la Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne devenait propriétaire et réduire le déficit en m² associatif dont notre ville souffrait. Il fallait aussi répondre à la diversité des besoins et des demandes en matière de logement, ce qu'on appelle proposer une offre correspondant au parcours résidentiel (étudiant, couple, famille, sénior) qui selon la période de la vie font évoluer celui-ci.

Nous avons aussi cherché à animer le boulevard par l'implantation de quelques commerces. Et à peser dans les négociations pour que cet ensemble soit réalisé en BBC (Bâtiment Basse Consommation), conscients de nos responsabilités environnementales, et à préserver l'avenir en ménageant les emprises nécessaires à la future création d'un second accès aux quais du RER.

Dans le même temps la communauté d'agglomération a sollicité et obtenu une subvention approuvée par le Conseil d'administration du STIF de 2,8 millions d'euros pour la réhabilitation complète du Parc Relais qui débutera en 2011. Un parc neuf de 573 places, réouverture sur tous les niveaux avec sanitaires, ascenseurs et élargissement de l'entrée / sortie à 3 voies de circulation sera équipé d'une vidéo-protection.

Notre Conseil municipal a délibéré à plusieurs reprises depuis 2 ans et demi pour aboutir au projet final qui a été présenté aux Boisséens vendredi 24 septembre 2010 au cours d'une réunion publique à laquelle vous avez été tous conviés.

Cet aménagement définitif qui va donner à ce boulevard sa continuité urbaine comprend :

- 133 logements, 118 en accessions, 15 sociaux répartis sur 2 immeubles d'habitation élevés sur 2 niveaux de parkings privatifs en sous-sol.
- 1 résidence étudiante de 126 chambres.
- 1 résidence services ou hôtelière de 101 chambres
- 1 immeuble de bureaux de 1260 m² pris à bail par le Conseil général du Val-de-Marne pour y héberger notamment l'Espace Des Solidarités
- 160 m² de petits commerces
- 1 salon de réception sur une surface de 200 m² qui sera utilisé en partage par la ville, les associations et les Boisséens pour leurs réceptions familiales (vin d'honneur) ce qui n'existait pas. Celui-ci sera de plein pied avec une terrasse ouverte sur un parvis.

Nexity a commencé la commercialisation d'un des 2 immeubles d'habitation les samedi et dimanche 25 et 26 septembre avec une priorité aux Boisséens.

Les premiers résultats sont exceptionnels et démontrent bien que ce programme répond à un besoin urgent. En effet, moins de 15 jours après, 80 % des lots sont vendus, tous les studios, 2 pièces et les trois 5 pièces sont vendus. Il ne reste que quelques 3 et 4 pièces.

L'examen du profil des acheteurs, pour le moment, montre qu'une quinzaine d'entre eux sont des primo accédants bénéficiaires du prêt à taux 0 % bonifié du fait du BBC et bénéficiant de la TVA à 5,5 % sur leur achat. La moitié d'entre eux sont des Boisséens. Sur l'ensemble des lots près de 40 % sont Boisséens ou anciens Boisséens souhaitant revenir dans une ville qui bouge selon eux. Parmi les acquéreurs des familles avec des enfants et des futurs propriétaires de tous les âges, même quelques retraités. Plus de 60 % déclarent que ce sera leur résidence principale ce qui est exceptionnel selon Nexity.

Cette première étape est donc une réussite. Je vous informerai de la suite des opérations.

b) AIDES A L'INSONORISATION

Je tenais à vous faire part du courrier que j'ai adressé le 13 septembre au Secrétaire d'Etat chargé des transports, Monsieur Dominique BUSSEREAU, pour l'alerter sur les déclarations qu'il a tenues durant l'été à propos d'une diminution de la Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes (TNSA).

« Monsieur le Ministre,

Au cœur de l'été mon attention a été attirée par vos déclarations concernant la baisse possible qui serait consentie aux compagnies aériennes qui s'acquittent de la Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes (TNSA).

Cette taxe est essentielle pour les Boisséens et tous les riverains de l'aéroport de Paris-Orly. Elle permet aux propriétaires de logements implantés dans le périmètre du PGS (Plan de Gêne Sonore) de percevoir une aide à l'insonorisation.

Ce périmètre qui n'a pas été élargi, comme il en était un temps question, se trouve déjà insuffisant. Il laisse sans aide de nombreux riverains qui ont espéré début juillet, que les déclarations du gouvernement, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, de lutter plus encore contre les pollutions sonores seraient suivies d'une revalorisation des aides et d'une redéfinition du périmètre du PGS.

Je souhaite me faire l'écho, auprès de vous, de l'incompréhension, de l'indignation parfois, des riverains devant toute perspective qui aboutirait à une régression des moyens consacrés à ces aides et donc de la contribution indispensable des compagnies aériennes en vertu du principe « pollueur/payeur » bien compris.

En effet, même si des améliorations ont été constatées dans les délais d'instruction des dossiers par la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport d'Orly beaucoup reste à faire, particulièrement à Boissy-Saint-Léger.

Vous comprendrez que toute nouvelle décision, à ce sujet, doit être discutée avec les élus locaux et tous les acteurs concernés, notamment au sein de cette CCE pour ce qui nous concerne.

Je souhaite porter à votre connaissance, au contraire, le nécessaire besoin de réévaluation des plafonds de subventions accordées à ce titre.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de me faire connaître les intentions de l'Etat, concernant ce dossier.

J'espère en effet, que vous êtes conscient et convaincu de l'ensemble des besoins d'insonorisation des riverains de l'aéroport de Paris-Orly, y compris pour des bâtiments publics comme les écoles, à ce jour non éligibles au dispositif et des difficultés résiduelles concernant les habitations à la limite de la cartographie du PGS en vigueur.

Dans l'attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments dévoués. »

c) RN 19

Comme j'en ai pris l'habitude lors des conseils municipaux, je tiens à vous informer des avancées concernant le dossier de la RN19. Plusieurs informations à ce sujet :

a. MISE EN PLACE D'UN RADAR DE FRANCHISSEMENT DE FEU ANGLE RN 19 RUE DE VALENTON SENS PARIS/PROVINCE

Vous savez toute l'énergie que nous avons dépensée pour que soit installé un dispositif de ce type, dans ce sens de la circulation, convaincus qu'il compléterait de manière utile le radar de contrôle de vitesse dans l'autre sens.

J'avais répondu à une question diverse de Monsieur FOGEL, lors de notre dernier Conseil municipal du 25 juin 2010, en vous indiquant qu'il n'y avait pas d'oubli, qu'il fallait patienter et qu'une solution était recherchée par les services de l'Etat.

J'ai aujourd'hui, le plaisir de vous informer qu'une DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) nous est parvenue le 2 septembre de l'entreprise CITELUM qui est chargée de réaliser les tranchées et le terrassement pour les diverses alimentations du dispositif ainsi que les chambres de tirage et le massif d'ancrage. Ces travaux vont débuter, la pose du radar est donc une question de semaines ou de jours. Au terme d'une phase de test et de réglages, la mise en service définitive devrait être opérationnelle avant la fin de l'année.

C'est un nouveau succès pour tous les boisséens, pour chacun d'entre nous, qui démontre une nouvelle fois la pertinence de nos demandes et la ténacité qui est la nôtre pour les faire aboutir.

Je reste néanmoins convaincu qu'en matière de sécurité routière, il faut agir sur tous les leviers de la répression mais aussi de l'éducation, de la prévention et des aménagements routiers.

b. DÉVIATION RN 19

Toujours concernant la RN 19, et notamment le projet de déviation, j'ai adressé deux courriers :

- l'un à Monsieur Laurent ROBERT de la DREIF avec copie à la DIRIF ;
- le second au Préfet de Région, Monsieur Daniel CANEPA.

J'ai écrit à la DREIF pour leur rappeler un engagement qu'avait pris Monsieur LEBLANC, le prédécesseur de Monsieur ROBERT. Avec l'avancée des travaux pour le PS6, le dévoiement des deux voies de circulation du sens Province/Paris, le long du quartier de la Haie Griselle pour libérer l'emprise centrale de la future déviation va débuter. Pour ne pas causer une accidentalité importante, il avait été convenu avec les équipes de la DIRIF de réaliser un trottoir sécurisé tout le long du quartier du Pont du RER à la rue Georges Brassens. Je lui ai donc rappelé que cet aménagement devait être opérationnel avant l'hiver.

Suite à mon courrier, une réunion a eu lieu sur le chantier le 16 septembre.

Ensuite, j'ai écrit à Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France en date du 14 septembre 2010 pour lui rappeler les engagements financiers exceptionnels auxquels l'Etat et la Région se sont engagés, au cœur de l'été 2009, pour achever la déviation de la RN19 dans sa tranche sud : à savoir, sur les 160 millions d'euros nécessaires, 30% assurés par l'Etat dans le cadre du PDMI 2010-2014 (qui vient d'être publié) et les 70% restant par la Région IDF. Dans ce contexte, j'ai souhaité l'interroger sur l'avancement de la contractualisation de ces engagements par l'Etat et la Région, et sur le calendrier prévisionnel de réalisation de la tranche sud.

Monsieur le Préfet m'a répondu par un courrier en date du 22 septembre, en me faisant savoir que la convention financière pour la réalisation de la section en tranchée couverte et de la section sud de la déviation de la RN19 à Boissy-St-Léger, entre l'Etat et la région, a été envoyée au Président du Conseil régional le 8 septembre dernier. Une contractualisation est souhaitée dans les meilleurs délais. J'ai donc sollicité un entretien auprès du Président de la Région Ile-de-France Jean-Paul HUCHON pour évoquer, entre autres, ce dossier avec lui. La date va être fixée tout prochainement, j'en rendrai compte à notre Conseil.

d) OPIEVOY – FINANCEMENT DES SUBVENTIONS A LA CONSTRUCTION

Je voudrais vous faire part du courrier adressé à tous les maires par le Président des conseils d'administration de l'Opievoy et de sa filiale Orly-Parc, Monsieur Etienne Chauffour.

Tout le monde est unanime pour reconnaître un déficit d'environ 900 000 logements en France. Au-delà des clivages politiques, peut-on déclarer le logement « priorité nationale » devant les médias et dans les faits voir l'Etat se désengager à ce point ?!

Je vous lis cette correspondance du 2 septembre 2010.



MAIRIE DE BOISSY-SAINT-LÉGER
ARRIVÉE LE

14 SEP. 2010

ORIGINAL POUR ATTRIBUTION : le faire
COPIES FAITES À

A Mesdames, Messieurs les Maires,

Copies à Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé du Logement et de l'Urbanisme
et à Monsieur le Président de l'Union Sociale pour l'Habitat.

*A. You peut tu préparer une interventio
pour dénoncer au nom de la Mairie ce recotet
de l'Etat - Passer en BM puis Com 8/10/2010
Peut être parler aussi des PTZ + et suppressio
deducto
fiscales*

Versailles, le 2 septembre 2010

Madame, Monsieur le Maire et Chèr(e) collègue,

Je m'adresse à vous, de façon solennelle, en tant que Président des Conseils d'Administration de l'Opievoy et de sa filiale Orly-Parc, l'un ou l'autre de ces organismes possédant du patrimoine sur votre commune.

Le Gouvernement a communiqué cet été sur sa volonté de prélever 340 millions d'euros sur les fonds propres des Organismes HLM, afin de financer, à notre connaissance, les subventions à la construction. Sous réserve du mode de calcul exact, tout laisse à penser que l'Opievoy, deuxième Office Public de France, sera ainsi taxé d'environ 4 millions d'euros par an, soit l'équivalent de 2 % des loyers que nous percevons.

En parallèle, nous devons au contraire subir des coupes budgétaires sévères dans nos opérations de construction, de rénovation urbaine ou de réhabilitation :

- Fin des subventions à la réhabilitation « PALULOS »,
- Très forte baisse des subventions à la construction neuve « PLUS »,
- Incertitudes fortes sur le financement de la fin des opérations de renouvellement urbain (ANRU),
- Baisse des concours du 1 % logement dont les ressources sont déjà mobilisées pour financer précisément l'ANRU, en substitution de l'Etat,
- Remise en cause de la clause de compétence générale des collectivités locales qui limiterait leurs possibilités d'aides au logement social, en accession comme en locatif, en neuf comme en réhabilitation.

Avant ce train de mesures, j'avais fait approuver par le Conseil d'Administration de l'Opievoy un plan volontariste à moyen terme qui a recueilli le consensus de nos administrateurs, sur la base des engagements forts suivants sur 10 ans :

- Construction de 7 000 logements neufs, en 10 ans,
- 17 000 réhabilitations lourdes, conformes notamment au Grenelle de l'Environnement,
- Renforcement, au quotidien, de notre entretien courant,

.../...

- Maintien, à haut niveau, de notre réseau de proximité (gardiens, chargés de clientèle, conseillers sociaux, médiateur du locataire,.....)
- Réussite de nos 21 projets de renouvellement urbain (ANRU).

Ces objectifs correspondent tous à des besoins évidents que vous pouvez constater vous-même sur le terrain, dans votre commune.

Nous les avons donc confirmés dans notre proposition de Convention d'Utilité Sociale (CUS) que nous soumettons à Monsieur le Préfet de Région.

Malgré ces coupes sombres et ce prélèvement inacceptable, je suis déterminé à mener à bien ce plan d'investissement.

Tous les efforts doivent être réunis, au-delà de nos clivages et de nos différences de sensibilité, pour trouver les moyens nécessaires afin de réussir la relance de la construction neuve et la remise à niveau de nos logements, dans une ambition de mixité sociale et de qualité environnementale.

Je compte donc sur votre appui, sur votre solidarité pour nous aider à préserver les ressources nécessaires à notre action, au bénéfice de nos concitoyens, de nos quartiers et de nos villes.

Vous remerciant de votre attention, veuillez agréer, Madame, Monsieur le Maire et Chèr(e) collègue, l'expression de ma sincère considération.



Etienne Chaufour

*Président des Conseils d'Administration
de l'Opievoy et d'Orly-Parc,
Maire de Juvisy-sur-Orge,
Conseiller Général de l'Essonne.*

e) COURRIER DU PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Je tiens également à vous donner lecture du courrier que m'a adressé le président du Conseil régional d'Ile de France, Monsieur Jean-Paul HUCHON, qui s'inquiète du projet de réforme des collectivités territoriales.



Conseil régional

Le président

MAIRIE DE BOISSY-SAINT-LÉGER
ARRIVÉE LE

04 OCT. 2010

ORIGINAL POUR ATTRIBUTION : le Maire
COPIES FAITES À SG / exposé cm 8/10/2010

A l'attention des Maires, Conseillers généraux,
Conseillers régionaux et Parlementaires
d'Ile-de-France

Madame, Monsieur,

Chacun d'entre nous, en tant qu'élu local, est engagé pour la qualité de la vie des habitants de nos communes, départements et régions. Nous mesurons chaque jour les attentes et les difficultés de nos concitoyens : emploi, pouvoir d'achat, sécurité, tranquillité, santé, éducation, transports sont notre pain quotidien.

Dans le choix des projets que soutient la Région, des aides qu'elle accorde, des subventions qu'elle délivre, il n'y a jamais eu de collectivités amies ou ennemies en fonction de leur préférence politique et, tant que je présiderai le Conseil régional, les choses continueront ainsi.

C'est dans cet esprit que je souhaite vous faire part de mon inquiétude face au projet de réforme des collectivités territoriales du gouvernement.

La décentralisation lancée en 1982 répondait au besoin de rapprocher la prise de décision politique des citoyens, d'ouvrir les fenêtres d'un Etat trop souvent insensible aux réalités locales, de permettre à chacun de participer à l'élaboration des décisions qui le concernent et d'interpeller les élus qui habitent sa région, son département, sa ville ou son quartier. Nul ne conteste que la décentralisation a bénéficié à tous les Français.

Après avoir réduit à néant l'autonomie financière des régions et des départements, après leur avoir transmis des compétences nouvelles sans de justes compensations financières, après avoir choisi de geler les dotations financières de l'Etat dans nos communes, le gouvernement fait aujourd'hui le choix de s'attaquer plus frontalement encore à la démocratie locale. Il engage la suppression de la clause générale de compétence, la disparition des élus régionaux et généraux au profit d'un conseiller territorial, et invente un mode de scrutin laminant la parité et le pluralisme.

Conseil régional
33, rue Barbet-de-Jouy - 75700 Paris
Tél. : 01 53 85 53 85 - Fax : 01 53 85 53 89
www.iledefrance.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Si la clause générale de compétence disparaît demain, les départements pourront-ils financer seuls tous les équipements dont ils ont la compétence exclusive ? Pourront-ils se passer, par exemple, des aides de la Région en faveur de la création de nouveaux établissements pour les personnes âgées, pour les personnes handicapées ou les centres de jours accueillant des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ?

Au-delà de ces interrogations lourdes, ce débat se déroule sur fond de relents populistes : pénaliser les maires en matière de sécurité là, stigmatiser des « communautés » ici, vilipender le coût des élus locaux aujourd'hui.

Les citoyens engagés que nous sommes ne sont pas une charge mais une richesse pour la République. Je ne crois pas que notre société soit aujourd'hui marquée par trop de liens et d'échanges. Nous devons plus que jamais le dire ensemble.

Le Sénat, assemblée des collectivités locales, ne s'y est d'ailleurs pas trompé en rejetant cette réforme l'été dernier. Mais qu'importe le Sénat, l'Assemblée Nationale semble une maison « mieux tenue » par l'exécutif !

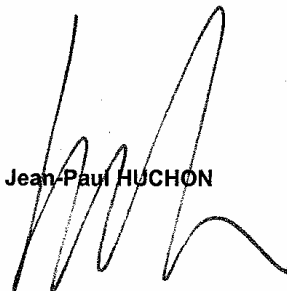
Il ne s'agit pas de se comporter en propriétaire de telle ou telle institution. Il s'agit de défendre le lien que chacun d'entre nous, par son activité quotidienne, tisse avec nos concitoyens. Il s'agit de défendre le service public, le service à la population dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires. Il s'agit de faire vivre la démocratie.

Je tiens donc à vous dire mon inquiétude de voir la démocratie sociale ignorée, la démocratie parlementaire bâillonnée, l'indépendance de la justice bafouée et d'entrevoir pour demain la démocratie locale démantelée. Bien sûr et heureusement la démocratie française est toujours vivante. Mais ce sont bien les contre-pouvoirs, faisant face à ceux de l'Etat et essentiels à notre équilibre démocratique, qui sont progressivement et volontairement affaiblis.

Si le débat démocratique nous oppose dans nos assemblées, c'est que nous avons la démocratie en partage. C'est ce bien commun qu'il nous faut défendre aujourd'hui.

Bien fidèlement à vous,

Jean-Paul HUCHON



f) POSTES RASED

J'ai adressé un courrier, cosigné par Nathalie MERCEREAU adjointe aux affaires scolaires, à l'inspecteur d'académie, Monsieur Pierre MOYA, ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Val de Marne, Michel CAMUX, afin de les inviter à une réunion de travail sur le dossier des postes destinés à l'aide aux élèves en difficulté sur notre localité. Cette invitation fait suite à une réunion qui s'est tenue le 22 septembre, lors de laquelle un dossier à ce sujet leur avait été remis par une représentation syndicale des enseignants et les parents d'élèves accompagnés d'élus.

Dans ce courrier, au-delà de l'invitation, j'ai tenu à leur rappeler l'importance à pourvoir, même avec des personnels faisant fonction, nos postes RASED. Les chiffres sont accablants. Sur l'ensemble de la 17^{ème} circonscription, nous disposions encore en 2005 de 16 postes RASED en appui aux classes banales. Aujourd'hui, ils ne sont plus en réalité que 7 puisqu'un poste de maître E et un de maître G restent non pourvus et qu'une psychologue en congé maternité n'est pas remplacée ; soit 7 postes pour 238 classes banales !

Aujourd'hui, la crise du logement, la pauvreté qui s'enracine, la non maîtrise de la langue française en raison d'une immigration récente ou d'une immersion dans des milieux familiaux non-francophones sont autant de facteurs qui conduisent une partie importante de la population scolaire dans l'impasse de l'échec.

C'est pourquoi j'ai invité l'Inspecteur d'académie et Monsieur le Préfet à nous rencontrer pour faire dans un premier temps le recensement des besoins pour chaque école avec tous les acteurs du système scolaire (directeurs, instituteurs, psychologues, parents ...).

Je ne manquerai de vous informer de leurs réponses.

g) MAISON DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE

a. En mai, nous délibérons pour solliciter une subvention parlementaire pour le projet de la Maison de la Petite Enfance auprès du député Didier GONZALES.

Ce dernier m'a informé, par courrier en date du 8 août 2010, qu'il sera accordé par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales une aide de 40 000 € au titre de la réserve parlementaire à ce projet.

b. Par ailleurs, le Conseil général a accepté de financer 20 places dans la structure sur les 30 prévues, soit 5 places supplémentaires par rapport au projet initial.

h) BILAN BOISSY PLAGÉ

Cette première édition de Boissy Plage est un véritable succès ! Elle s'est déroulée du 20 juillet au 14 août 2010.

Nous avons volontairement été modestes sur les moyens mis en œuvre, nous voulions voir si cette animation plairait, si des publics différents s'y détendraient ?

Nous sommes comblés au-delà de nos espérances ; ce que nous a confirmé le questionnaire de satisfaction distribué les 2 dernières semaines à tous les visiteurs.

Et les Boisséens en redemandent pour l'an prochain, ils ont particulièrement apprécié la plage de sable, les brumisateurs, la structure gonflable de beach volley et de beach soccer... et l'entrée gratuite !

Autres éléments de satisfaction, la fréquentation par des Boisséens de tous les quartiers qui n'ont pas forcément l'habitude de se rencontrer ou de se côtoyer et la diversité du public des très jeunes enfants accompagnés de leurs parents ou grands-parents, aux ados en passant par nos séniors qui sont venus lire ou se prélasser au soleil, toutefois un peu trop rare la dernière semaine.

La présence d'éducateurs sportifs spécialisés a été plébiscitée comme les nombreuses animations sportives ou culturelles ; le coin presse et lecture ou les séances de cinéma plein air ont attiré leur public. Que dire des enfants des centres de loisirs et de l'accueil de loisirs en milieu ouvert qui ont investi le lieu et se sont éclatés sur le sable « tous les jours » comme ils disent ...

Ce qu'on nous réclame pour l'avenir, l'ouverture le dimanche pour les familles, davantage de jeux d'eau et d'animations, plus de matériel de plage pour les tout petits. L'an prochain nous associerons à la réflexion pour définir les équipements, nos structures de la petite enfance.

En effet, devant la quasi unanimité qui s'est manifestée, plus de 4000 visiteurs sur la période ; pas une animation n'en attire autant sur notre ville, nous recommencerons l'été prochain. Nous ne manquons pas de propositions qui ont été exprimées par les visiteurs qui ont renseignés les questionnaires.

Alors à l'année prochaine !

i) ASSOCIATION BOISSY TENNIS CLUB – RÉFECTION DES COURTS

Je vous fais lecture du courrier en date du 8 septembre 2010, de Monsieur POCARD, Président du Boissy Tennis Club qui remercie la ville concernant le lancement des travaux de remplacement des courts de tennis en terre battue. Il nous félicite également de notre choix qui s'est porté sur une surface en dur.

Enregistrement 2010.5625



BOISSY TENNIS CLUB - RCS 347 588 428000 24 APE 926 C
Stade Marcel LAYEAU - Rue de Valenton
94450 LIMEIL BREVANNES
Tél : 01 56 79 11 88 - Courriel : boissytennisclub@free.fr - Site : www.club.fft.fr/boissytennisclub

M. REGIS CHARBONNIER
Hôtel de Ville
7 boulevard Léon REVILLON
94470 Boissy-Saint-Léger

Le 8 septembre 2010

Objet : Réfection des courts

Monsieur Le Maire,

C'est avec plaisir que j'ai accueilli la nouvelle que m'a transmise en début d'été Pierre CHAVINIER m'annonçant votre décision de lancer les travaux de remplacement des courts en terre battue désormais inutilisables, par deux surfaces en dur et ce dès cet automne.

Je vous remercie vivement, au nom du Comité Directeur du Club et de ses Membres de votre engagement et me permettez de vous féliciter de votre choix qui s'est porté sur une surface rappelant celle des courts intérieurs qui, j'en suis convaincu, sera appréciée des joueurs.

Je sais que vous avez donné votre accord sur la proposition motivée de la Direction du Service des sports de votre Maire Adjoint, pour cette surface qui engendre un surcoût par rapport au devis initial ; acceptez une nouvelle fois nos remerciements.

J'ai transmis à François JAUFFRET cette bonne nouvelle et attends que les services de la Ligue m'indiquent la procédure pour obtenir la subvention promise que, naturellement, nous abandonnerons à la Commune.

Par ailleurs une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, sur l'exercice 2010 le Club devrait renouer avec un excédant d'exploitation. Si cela se confirme, nous pourrions relancer des actions autofinancées pour valoriser notre activité et les nouvelles structures.

Entre temps,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Comité Directeur
Le Président du B.T.C

Jean François Pocard

MAIRIE DE BOISSY-SAINT-LÉGER
ARRIVÉE LE

10 SEP. 2010

ORIGINAL POUR ATTRIBUTION :
COPIES FAITES À

M. Provins
M. Chavinié
SG / exposé des motifs CM

j) MADAME CHANTAL PETIT – DÉMISSION DE SA DÉLÉGATION

Madame Chantal PETIT, Conseillère municipale, m'informe par courrier en date du 13 septembre 2010, qu'elle ne souhaite plus être investie de sa délégation aux associations autres que sportives et patriotiques.

Elle souhaite toutefois conserver, c'est naturel, son mandat de Conseillère municipale.

Pour le moment, j'ai pris la décision, de ne pas réattribuer cette délégation, les associations patriotiques et sportives étant suivies par Pierre CHAVINIER, les associations culturelles et de loisirs par Carole COCHIN, celles à caractère social ou de santé par Marcel BRILLANT et le CCAS.

FIN DE L'EXPOSÉ

Le Président appelle l'ordre du jour.

4 – DÉNOMINATION DU BÂTIMENT (EX-TRÉSORERIE) SITUÉ 9 RUE DE BRÉVANNES – *RAPPORTEUR MONSIEUR LE MAIRE*

L'ancienne perception située au 9, rue de Brévannes a été acquise par la ville en fin d'année 2009. Ce bâtiment est destiné à accueillir les activités de toutes associations.

Afin que ses locaux ne soient plus dénommés « ex-trésorerie », il est proposé de lui donner le nom d'une personne qui a eu un engagement reconnu par tous, pour Boissy-Saint-Léger.

Au terme de notre réflexion, le choix s'est porté sur Jean-Claude CALES dont l'action politique, associative et professionnelle sur la ville a été sans faille de 1970 à 1995. Durant ces années, il a été enseignant à l'école élémentaire A. Dunois. Parallèlement à sa carrière professionnelle, il a occupé les fonctions de Conseiller municipal et d'Adjoint au Maire, au cours de 3 mandats successifs et son engagement au côté des associations n'est plus à démontrer.

Il a été demandé à sa femme Els, et ses enfants, Cyril et Audrey, s'ils acceptaient que le bâtiment du 9 rue de Brévannes soit dénommé « Espace Jean-Claude CALES » en hommage à leur mari et père. Ses enfants et sa femme, très touchés par cette initiative, ont donné leur accord.

L'inauguration de l'Espace Jean-Claude CALES aura lieu le 10 novembre 2010 en fin d'après midi.

Les membres de la commission Administration générale – Finances du 20 septembre 2010 ont approuvé cette dénomination.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver la dénomination « Espace Jean-Claude CALES » de l'ex-trésorerie 9 rue de Brévannes.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.
En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

5 – DÉNOMINATION DU SQUARE DES HAUTES VARENNES – RAPPORTEUR MONSIEUR LE MAIRE

Il est proposé d'officialiser la dénomination de la bande de terrain *non aedificandi* se trouvant entre la Zone d'Activité et la résidence des Hautes Varennes : « square des Hautes Varennes ».

Sur ce terrain (3081 m²) appartenant à la ville et entretenu par l'ASGE, ont été aménagées une aire de jeux et une aire de promenade paysagère constituant un square qui accueille aussi des terrains de boules et des sacs de propreté pour nos amis les bêtes. L'espace de jeux pour les petits est séparé du reste des aménagements par une clôture et un portillon.

Les membres de la commission Administration générale – Finances du 20 septembre 2010 ont approuvé cette dénomination.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver la dénomination « Square des Hautes Varennes » du terrain susvisé.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.
En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

6 - ADHÉSION DE LA COMMUNE DE ROCQUENCOURT (78) AU SIGEIF – RAPPORTEUR MONSIEUR POIRIER

Le Comité d'administration du SIGEIF, en date du 28 juin 2010, a accepté à l'unanimité l'adhésion de la commune de Rocquencourt (78) pour les compétences « gaz » et « électricité ».

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SIGEIF demande aux Conseils municipaux des communes adhérentes de délibérer sur l'adhésion de la commune de Rocquencourt au SIGEIF.

Les membres de la commission Administration générale – Finances du 20 septembre 2010 ont émis un avis favorable.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune de Rocquencourt au SIGEIF.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.
En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

7 - RAPPORT D'ACTIVITÉ D'INFOCOM 94 – ANNÉE 2009 – MONSIEUR VADIVELOU

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire communique au Conseil municipal le compte administratif et le rapport d'activité 2009 du syndicat mixte du secteur central du Val-de-Marne Infocom 94.

Ce rapport comprend :

- une présentation générale du syndicat ;
- le compte administratif 2009 ;
- le bilan d'activité 2009.

Une synthèse de ce rapport est jointe à la présente note.

Le rapport dans son intégralité est à disposition dans le dossier du Conseil.

Ce rapport a été présenté à la commission administration générale – Finances du 20 septembre 2010.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de prendre acte du compte administratif et du rapport d'activité 2009 du syndicat Infocom 94.

*Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.
En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

8 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT POUR LES ATELIERS SOCIO- LINGUISTIQUES – RAPPORTEUR MONSIEUR JENDOUBI

Depuis octobre 2008, orienté par le Conseil général, le centre social travaille avec la Ligue de l'Enseignement pour la tenue des ateliers socio-linguistiques. Les deux premières saisons se sont déroulées conformément aux modalités d'intervention fixées par la convention. Les relations de travail avec l'équipe ont été fructueuses et la satisfaction des femmes inscrites dans ces ateliers est à la hauteur de leurs espérances. Mais il manquait un cadre plus rigoureux pour déterminer la façon de constituer les groupes et de fixer aux participants certaines obligations.

La session 2009/2010, au travers d'une collaboration active avec l'intervenante de la Ligue, nous a conduit à définir un règlement intérieur approuvé par le Conseil municipal du 2 octobre 2009. Dans le même temps, une nouvelle organisation des inscriptions privilégie une réunion d'information collective, préalable à toute inscription définitive. Durant celle-ci, le contenu et la pédagogie de chaque atelier sont longuement expliqués. S'ensuivent des mini-tests de niveau afin de vérifier la bonne orientation des personnes sur chacun d'eux.

Pour cette rentrée, nous continuons avec ces principes et un livret de suivi sera également remis à chaque personne inscrite. La présence de la Ligue de l'Enseignement sur une séance d'atelier par semaine, permet à un membre de l'équipe de conserver l'animation de l'autre séance. Ce qui favorise ce travail complémentaire et efficace au service des habitants du quartier. Cette nouvelle convention concerne la saison 2010/2011, les coûts d'intervention qui s'y rattachent, font déjà l'objet d'une ligne budgétaire réévaluée chaque année.

Les 3 ateliers existants accueillent environ une trentaine de personnes d'une année à l'autre. Il reste malgré tout 50% de personnes inscrites en liste d'attente en fin de cycle.

Chaque atelier propose une pédagogie et des outils qui leur sont propres. L'atelier sociolinguistique va s'appuyer sur la connaissance des espaces sociaux de proximité, sur les aspects de la vie quotidienne afin de procurer une autonomie sociale et favoriser un projet d'intégration. L'autre atelier va utiliser un fil conducteur qui s'appuie essentiellement sur les actes de la vie courante et les origines des personnes pour mettre en pratique le langage parlé et une meilleure connaissance des codes sociaux du pays d'accueil. Des actions ayant déjà eu lieu avec la RATP, dans le domaine de la mobilité, pourraient être renouvelées dans le cadre de l'atelier sociolinguistique, sans doute sous une autre forme.

Afin de permettre une progression et conforter les acquis, les personnes peuvent s'inscrire trois années de suite. Au-delà ce n'est pas souhaitable car la personne n'apprendra rien d'original.

Le coût annuel est en augmentation de 2% par rapport à l'année dernière.

Les membres de la commission Affaires sociales du 7 septembre 2010 ont émis un avis favorable.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver les termes de la convention et d'autoriser le Maire à la signer.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.
En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

9 – FORUM DE LA CITOYENNETÉ – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DE SALLES AU CENTRE COMMERCIAL BOISSY II – MONSIEUR JENDOUBI

Le prochain Forum de la Citoyenneté se déroulera du lundi 15 au samedi 20 novembre 2010.

Il est ressorti des différents échanges avec les partenaires associés au projet d'envisager un autre lieu que le gymnase Préault pour clôturer cette

semaine. L'objectif étant de réunir et de fédérer sur un même endroit les acteurs du forum et tous les publics sensibilisés ou participant aux animations de la semaine.

La Directrice du centre commercial Boissy 2, intéressée par cette démarche, a proposé la mise à disposition de deux espaces le samedi 20 novembre. Le premier sera consacré à regrouper les stands du service Education Loisirs, de la Mission locale et d'un prestataire extérieur pour l'installation et l'animation de trois simulateurs de conduite de deux roues. Le second accueillera une exposition, co-animé par Val Pré et la PJJ, Pôle droits (Protection Judiciaire de la Jeunesse) qui s'intitule : « les 13-18 ».

L'exposition se présente sous forme de 9 panneaux sur les droits fondamentaux, la loi et les infractions. L'animation se déroule par cycle d'une heure trente pour dix jeunes et nécessite une salle au calme. Une personne de la PJJ encadre systématiquement cette activité.

Pour ces deux espaces, il est nécessaire de passer convention.

Il apparaît que le choix du centre commercial est un lieu adapté pour accueillir un public familial pour clôturer les actions du Forum le samedi 20 novembre, même si certaines familles ne sont pas présentes pour encadrer leur enfant.

Si le choix du jour ne permet pas la participation des collèges, l'Education nationale est présente parmi les partenaires. Il y a d'autres moments durant la semaine où des animations sont prévues en direction des classes primaires, notamment le jeu « Moi jeune citoyen », animé par l'association Val Pré.

Les membres de la commission Affaires sociales du 7 septembre 2010 ont émis un avis favorable.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver les termes de la convention et d'autoriser le Maire à la signer.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

En conséquence de quoi la délibération est adoptée.

10 – FORUM DE LA CITOYENNETÉ – CONVENTION RELATIVE A LA RÉALISATION D'UNE ANIMATION DE PRÉVENTION ROUTIÈRE DÉNOMMÉE « PIJE LA ROUTE » – MONSIEUR JENDOUBI

Au cours des réunions de préparation pour le Forum de la Citoyenneté, les partenaires ont souvent abordé le thème de la sécurité et des règles de circulation en deux roues. Le triste accident survenu à deux jeunes Boisséens en mars dernier a malheureusement conforté ce besoin.

La société Prévention Information Jeunes Elèves a été contactée. Elle travaille avec de nombreuses villes de l'Île-de-France. Elle propose des modules de

prévention « clé en main », encadrés par des professionnels qui utilisent comme support pédagogique des simulateurs de conduite en 3D. Le public visé correspond aux adolescents et jeunes à partir de 12 ans. Trois simulateurs seront réservés pour la journée du samedi 20 novembre, ce qui devrait permettre de toucher un grand nombre de personnes.

Les frais de cette prestation s'élèvent à un montant total TTC de 2 679.00 € ; pris en charge pour 1 782.00 € par le service politique de la ville et pour 897.00 € par le service Education Loisirs, espace jeunesse.

La société s'engage à assurer la réalisation d'une animation de prévention routière dénommée « Pijé la route » avec l'utilisation de trois simulateurs de deux roues motorisés. Elle assume l'entière maîtrise et responsabilité des prestations.

La ville de Boissy-Saint-Léger s'engage à mettre à sa disposition un espace de 15 m² environ pourvu d'un accès électrique aux normes de 220V. Le lieu choisi pour cette animation se situera dans le centre commercial.

Ce genre d'action est financé dans le cadre de la Politique de la ville. Ce sont des prestations onéreuses qui ne peuvent pas se positionner régulièrement. En revanche, le côté événementiel renforce la participation des habitants et l'impact sur les publics. De plus, il existe des partenariats avec les collèges et les écoles élémentaires pour des actions de sécurité routière qui viennent compléter ce dispositif.

Les membres de la commission Affaires sociales du 7 septembre 2010 ont émis un avis favorable.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.
En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

11 - CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES DE PRÊT NUMÉRIQUE AVEC LA SOCIÉTÉ BIBLIOMÉDIAS - MADAME CURIE

Au moyen de la plate forme multimédia Bibliomédias et du logiciel Chronomédias, Bibliomédias permet de proposer aux usagers de la médiathèque la consultation et le téléchargement de contenus culturels (musique, vidéo) numériques en toute légalité.

Ce nouveau service permettra de toucher un public plus large et contribuera à l'image de « médiathèque ».

La médiathèque s'abonne à ce service et les utilisateurs, via internet, sur place, téléchargent des produits culturels numériques.

Le coût de cette prestation s'élève à 6 100 € TTC, somme prévue pour partie sur le budget 2010 et pour partie à prévoir en 2011 soit 2000 €. Cette somme intègre l'achat du logiciel et sa maintenance, une formation à la plateforme et l'équipement informatique nécessaire.

Le présent contrat prendra effet à la date de signature du contrat qui est conclu pour un an. Une reconduction expresse sera possible chaque année dans la limite de quatre ans.

Les membres de la commission Commerce – Artisanat – Tourisme – Culture – Jumelage – Animations – Fêtes du 4 juin 2010 ont émis un avis favorable.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le contrat de prestation de services avec la société Bibliomédias.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

En conséquence de quoi la délibération est adoptée.

12 – ACTUALISATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS – VILLE – MONSIEUR GUILLEMARD

Conformément à l'article 1^{er} du décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil sont tenus d'amortir leurs biens.

La dernière délibération sur les durées d'amortissement des biens remonte au 3 octobre 1996.

Elle a aujourd'hui besoin d'être complétée.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Maire, à l'exception :

- des frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de 10 ans ;
- des frais d'études non suivis de réalisation, obligatoirement amortis sur une durée de 5 ans ;
- des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou de quinze ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

Pour les autres immobilisations, les durées d'amortissement sont déterminées sur proposition de Monsieur le Maire.

Il est donc proposé d'actualiser les durées d'amortissement suivant le tableau ci-joint et ce à compter de l'exercice 2010 pour le budget principal (instruction M14).

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| Imputation | libelle | Amortissement | durée |
|------------|--|---------------|--------------|
| 202 | Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révision des documents d'urbanisme | Oui | 10 ans |
| 2031 | Frais d'études* Amortissable si non suivies de réalisation | Oui et Non | Si Oui 5 ans |
| 2032 | Frais de recherche et de développement | Oui | 5 ans |
| 2033 | Frais d'insertion* Amortissable si non suivies de réalisation | Oui et Non | 5 ans |
| 2041 | subventions d'équipements aux organismes publics | Oui | 15 ans |
| 2042 | subventions d'équipements aux personnes de droit privé | Oui | 5 ans |
| 205 | Concessions et droits similaires, brevets, licences, | Oui | 3 ans |

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| Imputation | libelle | Amortissement | durée |
|----------------------|---|---------------|--------|
| Terrains | | | |
| 2111 | Terrains nus | Non | - |
| 2112 | Terrains de voirie | Non | - |
| 2113 | Terrains aménagés autres que voirie | Non | - |
| 2115 | Terrains bâtis | Non | - |
| 2116 | Cimetières | Non | - |
| 2117 | Bois et Forêts | Non | - |
| 2118 | Autres Terrains | Non | - |
| 2121 | Plantation d'Arbres et arbustes | Oui | 15 ans |
| 2128 | Autres Agencements et aménagements de terrains | Oui | 30 ans |
| Constructions | | | |
| 21311 | Constructions, Hotel de Ville | Non | - |
| 21312 | Constructions, Batiments scolaires | Non | - |
| 21316 | Constructions, Equipement de cimetière | Non | - |
| 21318 | Constructions, Autres batiments publics | Non | - |
| 2132 | Immeuble de rapport | Non | - |
| 2135 | Installations générales, agencements aménagements | Oui | 15 ans |
| 2138 | Autres constructions | Non | - |

Constructions sur sol d'autrui

| | | | |
|------|---|-----|---------------|
| 2141 | Constructions sur sol d'autrui Batiments publics | Oui | Durée du bail |
| 2142 | Constructions sur sol d'autrui, immeuble de rapport | Oui | Durée du bail |
| 2145 | Constructions sur sol d'autrui, Installations générales agencements | Oui | Durée du bail |
| 2148 | Constructions sur sol d'autrui, Autre construction | Oui | Durée du bail |

Installations matériel et outillage technique

| | | | |
|-------|---|-----|--------|
| 2151 | Réseaux de voirie | Oui | 20 ans |
| 2152 | Installations de voirie | Oui | 20 ans |
| 21531 | Reseaux d'adduction d'eau | Oui | 50 ans |
| 21533 | Réseaux cables | Oui | 50 ans |
| 21534 | Réseaux d'electrification | Oui | 50 ans |
| 21538 | Autres réseaux | Oui | 50 ans |
| 21561 | Matériel et outillage d'incendie, Matériel Roulant | Oui | 10 ans |
| 21568 | Matériel et outillage d'incendie, Autre | Oui | 10 ans |
| 21571 | Matériel Roulant - voirie | Oui | 10 ans |
| 21578 | Autre matériel et outillage de voirie | Oui | 5 ans |
| 2158 | Autres installations, matériel, outillage technique | Oui | 5 ans |

Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition ou affectation

217.... Les immobilisations reçues sur ces comptes suivent les mêmes règles que les immobilisations acquises sur les comptes similaires

Autres immobilisations corporelles

| | | | |
|------|---|-----|--------|
| 2181 | Installations générales, agencements aménagements | Oui | 10 ans |
| 2182 | matériel de Transport | Oui | 8 ans |
| 2183 | matériel de Bureau et matériel informatique | Oui | 4 ans |
| 2184 | meublier | Oui | 6 ans |
| 2188 | Autres | Oui | 5 ans |

Les biens amortissables d'une valeur inférieure à 500 € sont amortis sur 1 ans, quelque soit leur imputation

Les membres de la commission Administration générale – Finances du 20 septembre 2010 ont émis un avis favorable.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver l'actualisation des durées d'amortissement des immobilisations – Ville.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.
En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

13 – EXERCICE 2010 – BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – DÉCISION –ADOPTION – MONSIEUR GUILLEMARD

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de notifications reçues, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et inscriptions nouvelles au sein de la présente décision modificative n°1 qui, comme le budget primitif, se présente en recettes et en dépenses, sous la forme de mouvements budgétaires, de mouvements réels et de mouvements d'ordre.

En section d'investissement, en recettes,

Un ajustement :

| | |
|--|--------------|
| -du FCTVA dont notification le 16-07-2010 pour | -23 297,00 € |
| -de la DGE 2009 suivant notification | + 6 923,50 € |
| -de la DGE 2010 suivant notification | - 6 343,00 € |
| -des amendes de police suivant notification | -6 160,00 € |

Un retrait :

| | |
|--|---------------|
| -des subventions ADP pour travaux insonorisation | -380 953,00 € |
| -d'une subvention accessibilité CA | -10 000,00 € |

Une diminution :

| | |
|----------------------------------|--------------|
| - de l'emprunt 2010 à hauteur de | -89 329,67 € |
| - de l'autofinancement | -96 845,38 € |

Une inscription :

| | |
|---|--------------|
| - Pour la réalisation de la vente d'une parcelle à la société Nexity+ 717 000 € Et autres cessions (Nexity 710 k€ + préfa 5k€ + divers 2 k€) | |
| -recette aménagement salle de cinéma | + 1 327,00 € |
| -recette liée au PVR (bld de la Gare, rue de Wagram) | +51 100,00 € |
| -une prévision pour dépôts et cautionnement reçus | +1 500,00 € |

En section d'investissement, en dépenses,

Au chapitre 20 Immobilisations incorporelles

Une Inscription :

| | |
|---|--------------|
| -Mise en place plate forme dédiée au projet « l'écrit, le livre » | + 4 600,00 € |
| -Accès plateforme Bibliomédias | + 1 800,00 € |
| -Frais d'études (diagnostic plomb Rostand) | + 3 348,80 € |

Au chapitre 21 Immobilisations corporelles

Une inscription :

| | |
|---|-------------------------------|
| -Acquisition Terrain des Châtaigniers | + 32 000,00 € |
| -Acquisition de divers matériels (lave-linge + sèche linge +micro ondes) | + 21 076,79 € + 6 359,99 € |
| - Boissy plage | + 11 666,80 € |

Au chapitre 23 Immobilisations en cours

Un ajustement suite aux notifications de marchés publics:

| | |
|-----------------------|----------------|
| -révision toiture HDV | - 4 227,84 € |
| -extension A .Dunois | + 118 779,52 € |
| -Chauffage Rostand | +84 250,32 € |
| -terrain de tennis | + 56 814,93 € |

Une inscription :

| | |
|--|--------------|
| -Divers travaux non prévus au budget (stores forum, gare, mezzanine ferme, Préault) | +16 839,23 € |
| -dépenses liées au PVR (idem recettes) | +51 100,00 € |

Un retrait :

| | |
|---|---------------|
| -des travaux d'insonorisation liés à une subvention ADP | -459 909,00 € |
|---|---------------|

Au chapitre 27 Immobilisations en cours

Une inscription :

| | |
|---|---------------|
| -Acquisition en VEFA du local associatif | +240 000,00 € |
| -dépôts et cautionnement versés (provision) | +1500,00 € |

En section de fonctionnement, en recettes,

Un ajustement

| | |
|------|--------------|
| -DSU | + 2 181,00 € |
|------|--------------|

| | |
|--|---------------|
| -dotation nationale de péréquation | - 76 732,00 € |
| -FSRIF | - 90 806,00 € |
| -Subv CG 94 « l'écrit le livre et la lecture » | + 5 000,00 € |

Une inscription

| | |
|--|---------------|
| -Subvention au titre des projets CUCS | + 48 729,00 € |
| -divers subv et dotations | + 26 170,65 € |
| -Campagne de vaccination grippe A | + 880,71 € |
| -Caf halte garderie | + 3 829,06 € |
| -compensation tp département | + 8 520,38 € |
| -dot compensation appareils automatiques transfert dép | + 2 262,00 € |

En section de fonctionnement, en dépenses,

Au chapitre 011

Une inscription

| | |
|---------------|---------------|
| -projets CUCS | + 50 264,90 € |
|---------------|---------------|

Un ajustement

| | |
|-----------------------------------|---------------|
| - frais de chauffage | + 4 971,97 € |
| -annonces et insertions | + 25 000,00 € |
| -cotisation FIPHFP + taxe bureaux | + 16 333,97 € |

Au chapitre 65

Une Inscription

| | |
|--------------------------|---------------|
| -subvention projets CUCS | + 11 100,00 € |
|--------------------------|---------------|

Un ajustement

| | |
|--|---------------|
| -participation BSPP (brigade sapeurs pompiers) | + 89 000,00 € |
| -participation fourrière animale | + 2 650,00 € |

Au chapitre 67

Un ajustement

| | |
|--|--------------|
| -titres annulés sur exerc/antérieur | + 8 000,00 € |
| Société Avenir Publicité régul exercice 2008 problème formule révision | |

Au chapitre 022 dépenses imprévues

Un ajustement

| | |
|---------------------|----------------|
| -dépenses imprévues | - 196 542,81 € |
|---------------------|----------------|

Au chapitre 023 virement à la section d'investissement

Un ajustement

-Virt à la sct d'investissement

-96 845,38 €

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---------------------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| Section d'investissement | | | |
| Chapitre : 20 | + 9 748,80 € | Chapitre : 021 | - 96 845,38 € |
| Chapitre : 21 | + 50 026,79 € | Chapitre : 024 | + 717 000,00 € |
| Chapitre : 23 | - 136 353,14 € | Chapitre : 10 | - 23 297,00 € |
| Chapitre : 27 | + 241 500,00 € | Chapitre : 13 | - 344 105,50 € |
| Chapitre : | | Chapitre : 16 | - 87 829,67 € |
| Total section | + 164 922,45 € | Total section | + 164 922,45 € |

| DEPENSES | | RECETTES | |
|----------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Section de fonctionnement | | | |
| Chapitre : 011 | + 97 180,84 € | Chapitre : 73 | + 77 845,00 € |
| Chapitre : 022 | - 196 542,81 € | Chapitre : 74 | - 163 302,35 € |
| Chapitre : 023 | - 96 845,38 € | Chapitre : | |
| Chapitre : 65 | +102 750,00 € | Chapitre : | |
| Chapitre : 67 | + 8 000,00 € | Chapitre : | |
| Total section | - 85 457,35 € | Total section | - 85 457,35 € |

Les membres de la commission Administration générale – Finances du 20 septembre 2010 ont émis un avis favorable.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 1.

Accord du Conseil municipal :

25 pour

7 contre (M. FOGEL, M. DELCOURT, Mme GALTIER, Mme DE SOUSA, Mme MIDOHOUNGBÉ, M. VILLENEUVE, M. URBAIN)

En conséquence de quoi la délibération est adoptée.

14 – RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DES ACCUEILS DE LOISIRS – MADAME MERCEREAU

Les règlements des accueils de loisirs sont annuellement remis à jour en raison d'une part des modifications de niveaux des tranches de quotient familial, d'autre part de particularités pouvant nécessiter des précisions.

Sortie des enfants

Compte tenu de la configuration des locaux et de l'organisation de certains sites, les enfants de maternelle ne peuvent être disponibles avant 17h15 dans certaines écoles.

Il est proposé d'adapter la sortie possible des enfants à partir de cet horaire pour les accueils périscolaires du soir en maternelle.

Retards

Les articles VII et VIII sont regroupés pour une meilleure lisibilité.

La multiplication des retards non justifiés (2 durant une même période de fonctionnement) d'une même famille après 19h pourra entraîner une facturation majorée.

Cette majoration sera calculée sur le coût horaire d'un adjoint d'animation 2^{ème} classe au 1^{er} échelon (soit pour 2 199,00 € mensuel toute charge comprise, un coût horaire de 14,49 €), multiplié par le nombre de personnes présentes aux dates indiquées.

Sa revalorisation sera calculée sur le cours indiciaire de la FPT.

Cette mention est portée à l'article VIII des règlements intérieurs des accueils concernés.

Il conviendra d'adopter les modalités de ce tarif majoré.

Navettes

Une modification des navettes des centres de loisirs est en préparation avec la Communauté d'agglomération dans le cadre de la réorganisation des transports.

Deux navettes d'une plus grande capacité (au lieu de trois) seront maintenues pour les accueils de loisirs des mercredis et vacances.

Deux cars de 50 places chacun seront en service à partir du 1^{er} janvier 2011, au départ de Jacques PREVERT à 8h15, retour à 17h40, de même pour SAVEREAU matin et soir.

Les membres de la commission Petite enfance Enfance Jeunesse du 13 septembre 2010 ont demandé certaines modifications :

- que le tarif majoré s'applique, le cas échéant, après deux retards non justifiés durant une même période (mercredis entre vacances, vacances) et non 3 ;
- que la mention soit portée en gras dans les règlements ;
- que la notification se fasse après étude de la situation par le service et approbation de l'élue chargée de l'enfance.

Les membres de la commission Petite enfance Enfance Jeunesse du 13 septembre 2010 approuvent les ajustements proposés dans les règlements intérieurs des accueils de loisirs.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver les règlements intérieurs des accueils périscolaires et des accueils de loisirs.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

En conséquence de quoi la délibération est adoptée.

15 – ATELIERS SOCIO-ÉDUCATIFS DANS LES COLLÈGES – MONSIEUR JENDOUBI

Les actions en faveur de la jeunesse à Boissy-Saint-Léger s'articulent autour de cinq objectifs principaux :

1. promouvoir une citoyenneté active des jeunes ;
2. développer le plein potentiel de chaque jeune ;
3. renforcer l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie ;
4. promouvoir et développer l'action jeunesse ;
5. instaurer une communication efficace à destination des jeunes.

Le Club des Jeunes 12/17 ans et l'Espace Jeunesse (PIJ, Loisirs 18/22 ans) sont à ce jour les deux structures qui accueillent les jeunes adolescents et adultes de la ville.

L'élargissement des activités Jeunesse nécessite que de nouvelles actions puissent voir le jour en dehors de ces locaux, actions concertées entre les partenaires de la ville et les acteurs de ce secteur

Envisagée dès l'année 2009-2010, la mise en place d'animations / d'ateliers socio-éducatifs au sein des collèges contribue à ce renforcement du partenariat et à un maillage plus large de l'action jeunesse en ville.

Chacun des deux collèges accueillera un jour par semaine durant la pause méridienne des ateliers mis en place et pris en charge par l'équipe du Club 12/17 ans.

Deux ateliers encadrés par deux animateurs, chacun pouvant accueillir une vingtaine d'adolescents, seront proposés par cycle trimestriel.

Chaque établissement met à disposition les locaux et matériels nécessaires aux actions proposées, à l'exception du matériel fongible fourni par le Club des Jeunes.

Des surveillants de chaque établissement pourront participer aux activités mises en place.

Des actions spécifiques (santé, prévention...) pourront faire appel à des intervenants extérieurs spécialisés.

Des espaces d'information seront aménagés au sein des collèges pour présenter les actions du Club des Jeunes, celles dans les collèges et celles organisées en ville.

Ces actions partenariales viennent avec d'autres renforcer l'offre de loisirs en direction des publics de cette tranche.

La mise en place prochaine du Conseil des Jeunes et l'accompagnement à la scolarité proposés également au Club des Jeunes en concertation avec les collèges, sont d'autres nouveaux exemples de ce développement.

Les chefs d'établissement et le secteur Jeunesse ont convenu de démarrer les ateliers à la veille des vacances d'automne 2010.

Les conventions présentées au Conseil municipal seront également soumises à l'approbation des Conseils d'administration des collèges.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec les collèges permettant la mise en place de ces actions.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

En conséquence de quoi la délibération est adoptée.

16 – TRANSFORMATIONS DE POSTES – MONSIEUR LE MAIRE

Suite à la réussite à concours de deux agents, il est proposé de transformer :

- un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe ;
- un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe.

Afin de pourvoir au remplacement d'un professeur de piano, il est proposé de transformer un poste de professeur d'enseignement artistique de classe

normal à temps complet de 16 heures en un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet de 17 heures.

L'école de musique propose depuis la rentrée de septembre deux nouvelles activités : une fanfare déambulatoire « groove/salsa » et un atelier sax pour jeunes. A cet effet, il est nécessaire de transformer un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 6 heures en un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 8 heures.

Les membres de la commission Administration générale – Finances du 20 septembre 2010 et du Comité Technique Paritaire du 1^{er} octobre 2010 ont émis un avis favorable.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser ces transformations de postes.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

En conséquence de quoi la délibération est adoptée.

17 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE – MONSIEUR LE MAIRE

En juin 2010, notre Conseil municipal délibérait sur une demande de réserve parlementaire auprès du sénateur Serge LAGAUCHE pour la Maison de la petite enfance et de la famille. Mais, il s'est avéré qu'il n'était pas possible d'obtenir plusieurs réserves parlementaires sur un même projet.

Le sénateur Serge LAGAUCHE, toujours désireux de financer un projet boisséen, a demandé à ce qu'un autre projet lui soit proposé.

Le choix s'est porté sur les travaux de rénovation de l'église : restructuration de la charpente de la nef et drainage des façades.

Il est proposé de solliciter une subvention à hauteur de 60 000 €, le budget global des travaux s'élevant à 136 705,00 € HT (163 499,18 € TTC).

Les membres de la commission Affaires techniques du 27 septembre 2010 ont émis un avis favorable.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du sénateur Serge LAGAUCHE et de lui fournir les pièces nécessaires.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

En conséquence de quoi la délibération est adoptée.

18 – RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ILE-DE-FRANCE POUR L'ANNÉE 2009 – MONSIEUR POIRIER

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport d'activité devra être communiqué en séance publique.

Le SIGEIF en Ile-de-France :

180 communes adhèrent au SIGEIF pour la distribution du gaz, représentant 1 284 077 abonnés et 59 communes pour la distribution d'électricité, représentant 612 605 abonnés.

Les principaux points abordés dans ce rapport sont :

- Les faits marquants de l'énergie dans le monde ;
- Les structures et instances du SIGEIF au service des communes ;
- Le contrôle de la bonne exécution des contrats de concession ;
- La maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement des lignes aériennes ;
- L'aide aux communes afin d'améliorer leur efficacité énergétique ;
- La mise en place d'appel d'offre pour l'achat de gaz aux meilleures conditions.

En plus de la maîtrise d'ouvrage assurée par le SIGEIF pour l'enfouissement des réseaux et des appels d'offre en groupement de commandes pour la fourniture d'énergie, il subventionne les diagnostics du parc automobile et des bâtiments, l'installation du solaire thermique des stations de remplissage GNV (Gaz Naturel Véhicule) et de l'achat de vélos électriques pour le personnel communal.

Les chiffres clés de ce rapport pour la commune de Boissy sont :

➤ Pour le gaz :

En 2009, 3 387 clients, ils étaient 3 393 en 2007.

La consommation globale est aussi en baisse. Elle a baissé en moyenne de 6,6 % par client entre 2007 et 2009.

Le réseau est à 91,5 % en moyenne pression et il y a 37 409 mètres de canalisation sur la ville.

➤ Pour l'électricité :

En 2009, 6 514 clients, ils étaient 6 589 en 2007.

La consommation globale est aussi en hausse, malgré la baisse des abonnés. Elle a augmenté en moyenne de 7,30 % par client.

La répartition du réseau entre souterrain et aérien n'a pas changé entre 2007 et 2009 : elle représente 16,5 % des 85,5 kms du réseau de distribution. Cela peut paraître paradoxal lorsque nous voyons les différents quartiers de Boissy, mais ce chiffre comprend la HTA (Haute Tension A) où les 26 kms sont enfouis.

Ce rapport varie peu lorsque nous prenons les 59,3 kms de la basse tension. 76,6% de ce réseau est enfoui.

A noter, que l'aérien nu, non torsadé (le 4 fils) n'a pas diminué entre 2007 et 2009 ; Il y a toujours 6 kms de cette distribution sur la Ville.

Le montant de la redevance d'investissement R2 à la commune pour 2009 s'est élevé à 14 684,25 €, la Commune n'ayant perçu que 2 129 € de l'éclairage. Les 12 555 € de l'enfouissement des réseaux, rue de Valenton, initié par le Conseil Général 94, ont été perçus par le SIGEIF maître d'ouvrage de cette opération et ayant avancé les fonds de ces travaux.

Les membres de la commission Affaires techniques du 27 septembre 2010 ont émis un avis favorable.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2009 du SIGEIF.

*Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.
En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

19 - CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LE SIGEIF POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AVENUE DE GROUSBOIS ET DE LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC - AVENANT N° 1 - MONSIEUR GUILLEMARD

Cette convention a été approuvée par le Conseil municipal du 2 octobre 2009. Elle a pour objet de définir la mission de la maîtrise d'ouvrage du SIGEIF que lui délègue la commune, pour l'enfouissement des réseaux de communication et de l'éclairage public. Cette convention définissait aussi les enveloppes financières pour cette opération.

L'avenant n° 1 a pour objet de définir les montants des travaux après étude de l'enfouissement des réseaux ERDF, France Télécom et de la rénovation de l'éclairage public, mais également la répartition des dépenses entre le SIGEIF et la commune.

| | 2009 | 2010 | % |
|--|------------------|---------------|--------------|
| *Financement assuré par le SIGEIF sur le réseau de distribution électrique | 132 000 € T.T.C. | 127 000 € TTC | - 3.79% |
| Financement assuré par la ville sur le réseau France Télécom et l'éclairage public | 90 000 € TTC | 182 000 € TTC | + 102.22% ** |

* Dans le financement assuré par le SIGEIF (article 2 de l'avenant), la commune est partenaire financière. Elle participera à l'enfouissement des

réseaux de distribution électrique à hauteur de 36 500 € non compris les frais financiers évalués à 4 700 €

** en 2009, l'inscription budgétaire était de 90 000 € ; les travaux ne devant avoir lieu que début 2010.

Les dépenses prévisionnelles sont de 182 000 € pour France Télécom et l'éclairage public et de 36 500 € pour le réseau de distribution d'électricité soit une dépense totale de 218 500 €. L'inscription budgétaire (reste à réaliser 2009 plus le budget primitif 2010) est de 210 000 €. Un complément de 8 500 € devra faire l'objet d'une décision modificative.

Les membres de la commission Affaires techniques du 27 septembre 2010 ont émis un avis favorable.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant et d'autoriser le Maire à le signer.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.
En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

20 – CESSION AU PROFIT DE LA VILLE DES PARCELLES AE – 673 ET AE – 676 CORRESPONDANT A L'EMPRISE DE LA RUE LOUIS ROUGAGNOU – MONSIEUR GUILLEMARD

Les copropriétaires de la rue Louis Rougagnou, cadastrée section AE – n°s 673 et 676 (cf. plan ci-joint), nous ont fait connaître leur intention de céder gratuitement à la commune l'emprise de la rue.

Considérant que la copropriété prend en charge la totalité des frais de cession (géomètre et acte de cession), la commission Affaires techniques du 27 septembre 2010 s'est prononcée favorablement sur cette demande.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder à l'acquisition des parcelles AE – 673 et 676.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.
En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

21 – CONVENTION AVEC LA RÉGION ILE-DE-FRANCE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION RELATIVE A LA RÉALISATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU GYMNASÉ A. DUNOIS – MONSIEUR VASSE

Par délibération n° CP 10-606 du 8 juillet 2010, le Conseil régional a attribué à la commune une subvention d'un montant de 53 562 € pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du gymnase A. Dunois.

Le projet consiste à remplacer totalement l'isolant et l'étanchéité de la toiture lesquels sont très dégradés. L'étanchéité sera constituée d'une membrane synthétique intégrant des modules photovoltaïques flexibles.

L'estimation des travaux (isolation, étanchéité, centrale solaire, honoraires de maître d'œuvre) est de 251 379 € HT.

La vente annuelle d'électricité à ERDF est estimée à 13 600 € pour un contrat d'une durée minimale de 20 ans.

Les conditions d'attribution de cette subvention doivent être formalisées par une convention entre la ville et la région (cf. pièce jointe).

Les membres de la commission Affaires techniques du 27 septembre 2010 ont émis un avis favorable.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Maire à la signer.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

En conséquence de quoi la délibération est adoptée.

22 – CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPFIF) – AVENANT N° 1 – MONSIEUR LE MAIRE

Souhaitant impulser la restructuration des abords de l'ex-RN19 et du secteur de la gare, la commune de Boissy-Saint-Léger a confié à l'EPFIF une mission de veille foncière par convention signée le 24 novembre 2009.

Le diagnostic foncier mené par l'EPFIF a permis d'identifier différents sites susceptibles de faire l'objet de projets de logements et d'activités, avec un potentiel global dépassant le volume initial prévu dans la convention.

La principale opération réalisable identifiée porte sur une emprise de près de 2 hectares, située au 5 rue de Paris au pied de la gare. Le bien devant être mis en vente, les négociations ont d'ores et déjà été engagées par l'EPFIF. Sa maîtrise permettra la mise en œuvre d'une opération d'aménagement associant logements et activités, dont le mode opératoire exact reste à définir.

Compte tenu des perspectives d'acquisition du 5 rue de Paris et, de façon plus générale, du potentiel global de développement identifié au sein du périmètre de veille foncière, l'EPFIF et la commune conviennent :

- de porter le volume financier de la convention de 4 à 9 M€ ;
- de prolonger sa durée de 4 à 6 ans ;
- de mettre le site dit du «5 rue de Paris» en mission de maîtrise foncière.

Le réajustement de l'enveloppe permettra de passer d'un objectif de 150 à 350 logements (dont 30% locatifs sociaux) et de 5 000 m² à 10 000 m² d'activités aux objectifs initiaux.

Les membres de la commission Affaires techniques du 27 septembre 2010 ont émis un avis favorable.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 1 et d'autoriser le Maire à le signer.

Accord du Conseil municipal :

25 pour

6 contre (M. FOGEL, M. DELCOURT, Mme DE SOUSA, Mme MIDOHOUNGBÉ, M. VILLENEUVE, M. URBAIN)

1 abstention (Mme GALTIER)

En conséquence de quoi la délibération est adoptée.

23 – AVENANTS DE PROLONGATION D'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA MATERNELLE DUNOIS – MONSIEUR GUILLEMARD

Le 26 juin 2009, le conseil municipal a autorisé le maire à signer les 9 marchés des lots de travaux d'extension de la maternelle Dunois.

Le dossier de consultation des entreprises prévoyait un délai d'exécution des travaux de 12 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux. La réception des ouvrages était prévue courant août 2010.

Après les intempéries hivernales la mise en liquidation judiciaire des entreprises PORTAL et CHAPEY chargées respectivement des travaux d'électricité et de menuiserie intérieure, la réalisation de l'extension de la maternelle a pris plusieurs semaines de retard par rapport au calendrier initial d'exécution.

Afin de mettre en conformité le délai d'exécution inscrit dans les actes d'engagement des entreprises avec la date de réception des ouvrages et de permettre le paiement des travaux, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer un avenant de prolongation d'exécution de 6 mois avec les entreprises suivantes :

| <i>Lot</i> | <i>Désignation</i> | <i>Entreprise</i> |
|------------|--|--|
| 1 | Démolitions - Curage - Terrassements - Gros œuvre - Aménagements de surface - Réseaux divers | CONSTRUCTION MANENT 30 Chemin des Closeaux 94400 VILLECRESNES |
| 2 | Structure et charpente bois - Bardage - Etanchéité | E.I.F. 145, avenue Paul Vaillant Couturier 93150 LE BLANC MESNIL |

| <i>Lot</i> | <i>Désignation</i> | <i>Entreprise</i> |
|------------|---|--|
| 4 | Menuiseries extérieures en aluminium – Occultations | AIDE NOUVELLE 65 rue Parmentier 94310 ORLY |
| 5 | Cloisons - Doublages - Plafonds suspendus | CONSTRUCTION BRACAL MICHEL 75 117-119 rue Gambetta 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES |
| 7 | Sols souples - Carrelage - Faïence – Peinture | ART-MANIAC 10 ruelle Dordêt 95400 VILLIER LE BEL |
| 8 | Chauffage - Ventilation – Plomberie | UNION TECHNIQUE DU BATIMENT 159, avenue Jean Lolive 93695 PANTIN CEDEX |

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer ces avenants.

Accord du Conseil municipal :

30 pour

2 abstentions (M. FOGEL, M. DELCOURT)

En conséquence de quoi la délibération est adoptée.

24 – MARCHÉS DE TRAVAUX D'EXTENSION DE LA MATERNELLE AMÉDÉE DUNOIS – LOT N° 9 : ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES – AVENANT N° 1 D'AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHÉ ET DE PROLONGATION DU DÉLAI D'EXÉCUTION DES TRAVAUX – MONSIEUR GUILLEMARD

Suite à la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise PORTAL, le conseil municipal a autorisé le maire à signer le 26 mars 2010 le marché du lot n°9 "Electricité courant forts / Courants faibles" des travaux d'extension de la maternelle Dunois avec l'entreprise ROVALEC pour un montant de 59 663,24 € HT, soit 71 357,24 € TTC.

Il est nécessaire de demander à l'entreprise de réaliser les travaux supplémentaires suivants :

- fourniture et pose d'une gâche électrique sur le portail de l'école,
- pose d'une alimentation de deux stores électriques supplémentaires dans le dortoir,
- pose de 3 projecteurs halogènes.

Le montant de ces travaux s'élève à 1208,00 € HT soit 1444,77 € TTC. Ils représentent une augmentation du montant du marché initial de 2,03 %.

Par ailleurs, l'acte d'engagement du lot n°9 prévoyait la fin des travaux le 31 juillet 2010. La réalisation de l'extension de la maternelle a pris plusieurs semaines de retard par rapport au calendrier prévu en raison de la mise en liquidation judiciaire des entreprises PORTAL et CHAPEY chargées respectivement des travaux d'électricité et de menuiserie intérieure. Il est proposé de prolonger la durée d'exécution des travaux du lot n°9 de 6 mois jusqu'au 30 janvier 2011.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 au marché du lot n°9 d'extension de la maternelle Dunois prévoyant, d'une part, une augmentation du montant des travaux de 1208,00 € HT soit 1444,77 € TTC, et d'autre part, la prolongation de la durée des travaux de 6 mois soit jusqu'au 30 janvier 2011.

Accord du Conseil municipal :

30 pour

2 abstentions (M. FOGEL, M. DELCOURT)

En conséquence de quoi la délibération est adoptée.

25 – MARCHÉ DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES ESPACES DE RESTAURATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE VALLOU – LOT N°1 "GROS ŒUVRE-MAÇONNERIE-PLATRERIE-CARRELAGE" – AVENANT N°1 – MONSIEUR GUILLEMARD

Le 24 juin 2010, l'entreprise CONSTRUCTION MANENT et la Ville de Boissy Saint Léger ont conclu un marché public pour la réalisation du lot n°1 "Gros œuvre-Maçonnerie-Plâtrerie-Carrelage" des travaux de réaménagement et de mise en conformité des espaces de restauration de l'école primaire Vallou. Le montant du marché s'élève à 57 976,70 € HT soit 69 340,13 € TTC.

Le présent avenant a pour objet d'augmenter le montant du contrat par la réalisation d'un prolongement du platelage, l'aménagement d'une trappe d'accès, ainsi que la constitution d'un garde-corps.

Le montant total de l'avenant au contrat est fixé à 4919,00 € HT, soit 5883,12 € TTC. Le montant du contrat est porté à **75 223,26 € TTC**. La plus-value s'élève donc à 8,48 % du contrat initial.

L'avenant n°1 prévoit également la prolongation du délai contractuel d'exécution des travaux jusqu'au 15 novembre 2010.

Réunie le 28 septembre 2010, la commission d'appel d'offres a approuvé l'avenant.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 du lot n°1 au marché de travaux de réaménagement et de mise en conformité des espaces de restauration de l'école primaire Vallou conclu avec la société CONSTRUCTION MANENT.

Accord du Conseil municipal :

30 pour

2 abstentions (M. FOGEL, M. DELCOURT)

En conséquence de quoi la délibération est adoptée.

26 – MARCHÉ DE RÉAMENAGEMENT ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES ESPACES DE RESTAURATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE VALLOU – LOT N°3 "MENUISERIE BOIS – PLAFONDS SUSPENDUS" – AVENANT N°1 – MONSIEUR GUILLEMARD

Le 24 juin 2010, l'entreprise A2C Services et la Ville de Boissy Saint Léger ont conclu un marché public pour la réalisation du lot n°3 "Menuiserie bois – Plafonds suspendus" des travaux de réaménagement et de mise en conformité des espaces de restauration de l'école primaire Vallou. Le montant du marché s'élève à 6421,20 € HT soit 7679,75 € TTC.

Le présent avenant a pour objet la fourniture et la pose de porte-manteaux.

Le montant total de l'avenant au contrat est fixé à 395,00 € HT, soit 472,42 € TTC. Le montant du contrat est porté à **8152,18 € TTC**. La plus-value s'élève donc à 6,15 % du contrat initial.

Réunie le 28 septembre 2010, la commission d'appel d'offres a approuvé l'avenant.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 au marché du lot n°3 des travaux de réaménagement et de mise en conformité des espaces de restauration de l'école primaire Vallou conclu avec la société A2C SERVICES.

Accord du Conseil municipal :

30 pour

2 abstentions (M. FOGEL, M. DELCOURT)

En conséquence de quoi la délibération est adoptée.

27 – MARCHÉ DE RÉAMENAGEMENT ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES ESPACES DE RESTAURATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE VALLOU – LOT N°6 "ÉQUIPEMENTS DE CUISINE" – AVENANT N°1 – MONSIEUR GUILLEMARD

Le 24 juin 2010, l'entreprise CLAUDE BEUQUE SA et la Ville de Boissy Saint Léger ont conclu un marché public pour la réalisation du lot n°6 "Equipements de

cuisine" des travaux de réaménagement et de mise en conformité des espaces de restauration de l'école primaire Vallou. Le montant du marché s'élève à 24 470,00 € HT soit 29 266,12 € TTC.

Le présent avenant a pour objet la fourniture et la pose d'un lave-vaisselle et de vestiaires personnels. L'avenant intègre la moins-value de l'enlèvement du lave-vaisselle en place.

Le montant total de l'avenant au contrat est fixé à 1951,00 € HT, soit 2333,40 € TTC. Le montant du contrat est porté à **31 599,52 € TTC**. La plus-value s'élève donc à 7,97 % du contrat initial.

Réunie le 28 septembre 2010, la commission d'appel d'offres a approuvé l'avenant.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 au marché du lot n°6 des travaux de réaménagement et de mise en conformité des espaces de restauration de l'école primaire Vallou conclu avec la société CLAUDE BEUQUE SA.

Accord du Conseil municipal :

30 pour

2 abstentions (M. FOGEL, M. DELCOURT)

En conséquence de quoi la délibération est adoptée.

28 – MARCHÉ DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE MISE EN CONFORMITÉ DES ESPACES DE RESTAURATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE VALLOU – LOT N°7 "PEINTURE - NETTOYAGE" – AVENANT N°1 – MONSIEUR GUILLEMARD

Le 24 juin 2010, l'entreprise SOCAPE et la Ville de Boissy Saint Léger ont conclu un marché public pour la réalisation du lot n°7 "Peinture - Nettoyage" des travaux de réaménagement et de mise en conformité des espaces de restauration de l'école primaire Vallou. Le montant du marché s'élève à 5100,00 € HT soit 6099,60 € TTC.

Le présent avenant a pour objet la fourniture et la pose de toile de verre sur les parois avant l'application de la peinture de finition.

Le montant total de l'avenant au contrat est fixé à 816,00 € HT, soit 975,94 € TTC. Le montant du contrat est porté à **7075,54 € TTC**. La plus-value s'élève donc à 16 % du contrat initial.

Réunie le 28 septembre 2010, la commission d'appel d'offres a approuvé l'avenant.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'avenant n°1 au marché du lot n°7 des travaux de réaménagement et

de mise en conformité des espaces de restauration de l'école primaire Vallou conclu avec la société SOCAPE.

Accord du Conseil municipal :

30 pour

2 abstentions (M. FOGEL, M. DELCOURT)

En conséquence de quoi la délibération est adoptée.

29 – MARCHÉ DES INTERVENTIONS MUSICALES DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DU 1^{ER} DEGRÉ – AVENANT N°3 – MADAME MERCEREAU

En juin 2008, la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux et la ville ont conclu un marché pour l'enseignement musical dans les écoles publiques du 1^{er} degré. Il s'agit d'un marché à bons de commande de 60 000 € HT maximum par an. Sa durée est d'une année reconductible deux fois.

Deux avenants successifs ont augmenté le maximum du marché en raison de la progression du nombre d'élèves dans les classes.

Le troisième prévoit une augmentation des prestations du titulaire de 1h45 mn par semaine, soit de 42h à 43h45mn hebdomadaires en raison de la progression du nombre de classes de troisième cycle.

Le montant de l'avenant n°3 est fixé à **3285,64 € HT**, il intègre l'adhésion de 1% et la révision de la tarification annuelle du marché. Le montant maximum du marché après cumul des trois avenants successifs est fixé à **65 872,96 € HT**.

La plus-value s'élève à 9,78 % du marché initial.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'avenant n°3 au marché d'enseignement musical dans les écoles publiques du 1^{er} degré conclu avec la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

En conséquence de quoi la délibération est adoptée.

30 – FOURNITURE DE FUEL DOMESTIQUE POUR LE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX – MONSIEUR GUILLEMARD

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au JOUE et au BOAMP respectivement les 28 et 29 mai 2010 pour l'attribution des deux marchés suivants :

| <i>Lot</i> | <i>Désignation</i> | <i>Montant estimé HT</i> |
|------------|-----------------------------------|--------------------------|
| 1 | Fourniture de carburants | 40 000,00 € |
| 2 | Fourniture de fuel pour chauffage | 60 000,00 € |

Il s'agit de marchés à bons de commande sans minimum ni maximum pour une durée d'une année reconductible deux fois. Deux entreprises ont présenté une offre pour le lot n°1 et deux autres pour le lot n°2.

La commission d'appel d'offres, réunie le 26 juillet 2010, a déclaré la procédure pour l'attribution du lot n°1 "Fourniture de carburants" infructueuse. Les offres ne respectaient pas le mode de tarification imposé par le cahier des charges.

Le 30 août 2010, la commission d'appel d'offres a attribué le marché du lot n°2 "Fourniture de fuel pour chauffage" à l'entreprise CALDÉO sise à Nanterre (92). Son offre était la plus économiquement avantageuse au regard des critères de sélection définis dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation (valeur technique et prix).

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le maire à signer le marché ainsi que tous les documents afférents à cette consultation.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

En conséquence de quoi la délibération est adoptée.

31 – PRESTATIONS D'ASSURANCE – MONSIEUR LE MAIRE

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au JOUE et au BOAMP le 19 juin 2010 pour l'attribution des marchés suivants :

| N° du lot | Type de contrat |
|------------------|--|
| LOT N° 1. | Assurance " Dommmages aux biens et risques annexes " |
| LOT N° 2. | Assurance " Responsabilité civile et risques annexes " |
| LOT N° 3. | Assurance " Flotte automobile et risques annexes " |
| LOT N° 4. | Assurance " Protection juridique des agents et des élus " |

Il s'agit de marchés à prix forfaitaire pour une durée de 5 années à compter du 1^{er} janvier 2011 avec une possibilité de résiliation annuelle pour chacune des parties.

La commission d'appel d'offres, réunie le 28 septembre 2010, a attribué les marchés aux entreprises suivantes :

| | |
|-----------------|---|
| LOT N° 1 | Assurance " Dommmages aux biens et risques annexes " Cabinet PILLIOT sis 19 rue Saint Martin 62120 AIRE SUR LA LYS pour un montant annuel de 22 193,00 € TTC. |
| LOT N° 2 | Assurance " Responsabilité civile et risques annexes " Cabinet DEXIA / SOFCAP sis Route de Creton 18110 |

VASSELAY pour un montant annuel de 7 662,70 € TTC.

LOT N° 3 Assurance "**Flotte automobile et risques annexes**"
SMACL ASSURANCES sis 141 avenue Salvador Allende
79031 NIORT Cedex 9 pour un montant annuel de 18
645,44 € TTC.

LOT N° 4 Assurance "**Protection juridique des agents et des élus**"
Cabinet PNAS / AREAS sis 159 rue Faubourg Poissonnière
75009 PARIS pour un montant annuel de 479.70 € TTC.

Leurs offres étaient les plus économiquement avantageuses au regard des critères de sélection définis dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation (nature et étendue des garanties, qualité des clauses contractuelles, tarification, modalités et procédure de gestion des dossiers).

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le maire à signer les marchés ainsi que tous les documents afférents à cette consultation.

*Accord du Conseil municipal à l'unanimité.
En conséquence de quoi la délibération est adoptée.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.